
	Participation à l'étude « CERBois »	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 1 sur 2

Finalité et fonctions principales du traitement (cadre légal particulier s'il y a lieu)

L'étude CERBois (« Cohorte d'Evaluation des Recommandations Bois ») est mise en place par la Société Française de Médecine du Travail (SFMT) et le CHU de Nancy.

De nouvelles recommandations ont été élaborées par la SFMT en janvier 2011 concernant la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés à l'action cancérogène des poussières de bois.

L'objectif principal de l'étude CERBois est d'évaluer la faisabilité de ces recommandations par la surveillance médicale des travailleurs asymptomatiques en cours d'activité professionnelle et l'adhésion à la réalisation d'une nasofibroscope dans ce contexte.

C'est dans ce contexte, et en l'absence de médecine du travail pour la population des travailleurs indépendants, que le RSI a accepté de contribuer à cette étude du fait de l'intérêt qu'elle présente pour ses ressortissants.

Le RSI participe à cette étude conçue et coordonnée par la SFMT et le CHU de Nancy puis mise en œuvre avec la participation de l'INSERM U954, des centres de consultation de pathologies professionnelles (CCPP) et des services ORL des CHU. Le RSI apporte sa contribution lors de la phase d'inclusion au programme en fournissant un échantillon de ses ressortissants répondant aux critères de pré-inclusion de l'étude, cela en remplacement de la présélection au fil de l'eau effectuée par les médecins du travail des salariés.

Pour cela le RSI extrait les données nécessaires à partir de son application décisionnelle OCAP (déjà déclarée à la CNIL sous le n°342521) et invite les artisans prés électionnés à participer en retournant à l'INSERM un questionnaire anonyme (Le RSI, les CCPP et services ORL (assurant les consultations) sont les seuls à détenir la table de correspondance).

Sur la base des questionnaires anonymes reçus, l'INSERM pré sélectionne la population des artisans ayant accepté de participer et répondant aux critères de pré-inclusion ; il retourne la liste anonymisée au RSI qui fournit à chaque CCPP la liste d'artisans à inviter pour une consultation médicale suivie d'une nasofibroscope. Le déroulement est ensuite identique à celui prévu pour l'ensemble des participants dans le protocole (« protocole CERBois 13-1.1.12 corrigé » du 20/03/12) de l'étude CERBOIS.

L'ensemble des informations collectées et les résultats de l'étude seront traités anonymement.

La mise en œuvre est prévue à compter de décembre 2012 et l'étude d'évaluation se déroulera sur 2012-2015.



Catégories de personnes concernées par le traitement

► Sont concernés les travailleurs indépendants affiliés aux 10 caisses régionales du RSI impliquées, de plus de 44 ans, exerçant une activité (code APE) ciblée par l'étude, répondant aux critères d'inclusion, et ayant librement accepté de participer.

Catégories de données à caractère personnel <small>(même codification que formulaire CNIL de Déclaration normale + autres au-delà de P)</small>	Catégories de destinataires des données, internes ou externes <small>(toutes catégories de données si : ► ..)</small>	Durée de conservation des données <small>(toutes catégories de données si : ► ..)</small>
<p>► A) Données d'identification des assurés (civilité, nom, prénom, adresse, n°téléphone, date de naissance)</p> <p>► Q) Données relatives à l'activité professionnelle (code APE)</p> <p>_____Données sensibles_____</p> <p>► As) N° de sécurité sociale de l'ouvrant droit, l'utilisation du NIR est autorisée pour RSI (art. R115 du code de la Sécurité Sociale, décret 85-420)</p>	<p>► ..) le personnel médical et santé habilité du RSI</p> <p>► ..) le personnel médical et personnel habilité de INSERM U954, des CCPP et des services ORL.</p>	<p>► ..) les données extraites puis transmises par le RSI sont conservées jusqu'à la fin de l'étude soit le 31/12/2015</p>

Interconnexions, mises en relation avec d'autres traitements

► NON

	Participation à l'étude « CERBois »	 Loi Informatique & Libertés
Caisse Nationale	Information aux « personnes concernées »	Page 2 sur 2

Responsable du traitement	Service(s) responsable(s) de la mise en œuvre
<p>Pour la partie propre au RSI (Extraction de données et mise à disposition du programme) : Directeur général de la Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants</p> <p>Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex</p> <p>Pour l'ensemble du programme : 1) Société Française de Médecine du Travail (SFMT) Service de médecine du travail et de pathologies professionnelles CHU de Rouen, 1 rue de Germont, 76000 ROUEN 2) CHU Nancy Direction de la recherche et de l'innovation 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54000 NANCY</p>	<p>Pour la partie propre au RSI : Direction de la Gestion du Risque et de l'Action Sociale</p> <p>Caisse Nationale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex</p> <p>Pour l'ensemble du programme : 1) Société Française de Médecine du Travail (SFMT) Service de médecine du travail et de pathologies professionnelles CHU de Rouen, 1 rue de Germont, 76000 ROUEN 2) CHU Nancy Direction de la recherche et de l'innovation 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 54000 NANCY</p>
Service(s) en charge des droits d'accès et de rectification	Création/Modifications/Suppression : date, référence, cause (purge de la fiche 3 ans après suppression du traitement)
<p>Pour la partie propre au RSI : Service Médical de la caisse régionale de rattachement de l'assuré (coordonnées disponibles sur le site internet www.rsi.fr ou à la Caisse Nationale)</p> <p>à défaut : Direction de la Gestion du Risque et de l'Action Sociale du RSI 264 Avenue du Président Wilson 93457 La Plaine-Saint-Denis cedex ou cnil@rsi.fr</p> <p>Pour l'ensemble du programme : Société Française de Médecine du Travail (SFMT).</p>	<p>Etude CERBois (Cohorte d'Evaluation des Recommandations Bois) : décision de la CNIL N°DR-2012-430 du 12 septembre 2012 autorisant l'étude CERBois sous le N°912188, après l'avis favorable du CCTIRS (Comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé) N°11526 bis du 15 Février 2012.</p> <p>Pour la partie propre au RSI : OCAPI (extraction de données) : déclaration sous le N°342521. Dispense de déclaration : art. 22 III de la LIL + CIL</p>
Autres informations (s'il y a lieu)	
<p>► Transferts de données hors Union Européenne : NON</p> <p>► Droit d'opposition : OUI (refus de participer)</p>	